



Commission Communale pour L'Accessibilité

RAPPORT ANNUEL 2023

SOMMAIRE

Définitions	page 3-4
Introduction	page 4-5
1 – Voirie & espaces publics	page 6
2 – Cadre bâti – Etablissement Recevant du Public	page 7-8
3 – Cadre bâti – Logements	page 9
4 – Les actions de sensibilisation & en faveur de l'inclusion	page 10-11
Perspectives 2024	page 11

Définitions

Avant d'aborder l'accessibilité à Aizenay et les actions menées, définissons les termes clefs de ce rapport et le caractère universel de l'accessibilité.

➤ L'accessibilité :

L'accessibilité désigne « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale ». C'est l'accès à tout pour tous.

Article 2 de la Convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées de l'ONU.

➤ Le handicap :

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ». Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale.

<https://www.ccah.fr/CCAH/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

➤ Personne à mobilité réduite :

La définition légale d'une "Personne à Mobilité Réduite" inclut l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) ».

<https://glossaire.handicap.fr/definition-PMR-97>

➤ Etablissement Recevant du Public :

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entreprise non ouverte au public, mais seulement au personnel, n'est pas un ERP.

Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351>

Introduction

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adoptée dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes de :

- La continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leurs intermodalités ;
- « L'accès à tout pour tous ».

Selon la loi du 11 février 2005 : « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser des équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Cette même loi fixait sur 10 ans plusieurs échéances en termes de mise en accessibilité :

- Au 1^{er} janvier 2010 :
 - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE)
 - Etablissement du diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) les plus importants : catégorie 1&2.
- Au 1^{er} janvier 2011 : Diagnostic d'accessibilité pour les ERP de catégories 3&4
- Au 6 mai 2012 : Accessibilité des services de communication publique en ligne
- Au 1^{er} janvier 2015 : Accessibilité des établissements recevant du public
- Au 12 février 2015 : Accessibilité des transports.

Le 10 juillet 2014, le gouvernement a adopté des mesures législatives pour la mise en accessibilité afin de renforcer et de compléter la loi du 11 février 2005.

Les dispositions législatives de la loi Handicap par décrets du 05 novembre 2014 et arrêtés du 8 au 15 décembre 2014.



Ainsi, à compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP ont la possibilité de s'engager par la signature d'un Agenda D'Accessibilité Programmé à mettre leurs bâtiments en conformité avec les obligations légales.

L'ADAP est un document de programmation pluriannuel, qui précise la nature des travaux et leur coût et engage les gestionnaires d'établissements dans un délai de 1 à 3 ans.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 précise que la CCAPH devient la Commission Communale d'Accessibilité et s'élargit donc à tous les usagers sous forme d'observatoire de l'accessibilité. La composition de la commission favorise ainsi un caractère universel à l'accessibilité en ajoutant des représentants des usagers de la ville et des acteurs de la vie économique. La loi du 11 février 2005 indiquait que la mise en place de la commission était obligatoire pour toutes les communes de plus de 5000 habitants.

Son rôle, selon l'article 46 et l'article L.2143.3 du code général des collectivités territoriales, est :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire communal, de la voirie, des espaces publics et du transport ;
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur la commune ;
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

A Aizenay, cette commission se compose de :

- Monsieur Franck ROY, Maire d'Aizenay (président de la commission) ;
- Madame Delphine ROBIN, Conseillère municipale déléguée au handicap (vice-présidente de la commission) ;
- Monsieur Christophe GUILLET, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme ;
- Monsieur Sylvain CHALLET, Adjoint au maire délégué aux sports ;
- Madame Marcelle TRINEAU, Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales ;
- Madame Isabelle PIFFETEAU-GASTON, conseillère municipale ;
- Madame Jacqueline ROCHER, conseillère municipale ;
- Monsieur Christian COUGNAUD, agent technique – responsable de la sécurité des bâtiments ;
- Madame Angéline GUIBRETEAU, usager représentant un handicap ;
- Madame Julie BOURBAN, représentante de l'association des assistantes maternelles ;
- Monsieur Christian COUTON, représentant du Conseil des Sages ;
- Madame Aurélie GONAND, représentante des acteurs économiques ;
- Madame Virginie MARSAUD, représentant des ESMS de la ville.

En 2023, la commission s'est réunie à trois reprises : le 30/03, le 15/06 et le 12/10.



1- Voirie & Espaces publics

- Un état des lieux plus approfondi des places PMR a été effectué, à la suite du premier travail réalisé en 2022. Des travaux de réfection sont prévus courant 2024.
- Réfection des trottoirs rue des Lavandières.
- Réfection du cheminement au Parc des Engoulevents.

La réflexion sur l'aménagement du parc des Sittelles est reportée en 2024

2- Cadre Bâti – Etablissements recevant du public

- Etat des lieux au 31 décembre 2023 :

Etat accessibilité au 31 décembre 2023																	
Bâtiment	éclairage extérieur	parking	cheminemen t parking	entrée	cheminement intérieur	guichet accueil	éclairage intérieur	accès ba	vestiaire joueurs	douches joueurs	wc joueurs	vestiaires arbitres	douches arbitres	wc arbitres	wc public	scène	escaliers
SPORT																	
Salles des Ganneries																	
Salle de Basket																	
salle de danse																	
salle de la Galerne																	
salle du Noroit																	
salle tennis de table																	
Dojo																	
Salle de tennis																	
Salle de tir à l'arc																	
Stade des Ganneries																	
Stade de la Pénrière																	
Boulodrome																	
Salle des 3 vélos																	
ENFANCE																	
Antenne jeunesse																	
Rased																	
Centre de Loisirs																	
Multi-accueil																	
Ludothèque																	
Ecole Louis Buton																	
Ecole la Pénrière																	
Médiathèque																	
AUTRE																	
Salle des 4 Rondes																	
Salle LAMIDORE																	
Outils en main																	
Secours catholique																	
Epicerie BOUT'SOL																	
Police Municipale																	
Eglise																	
Salle Georges Hillairiteau																	
Antenne secouristes																	
Hotel de ville																	
Salle des colombes																	
Cinéma																	
Services techniques																	
pétanque champs foire																	
boules en bois																	
pétanque résistance																	
Presbytere																	
local arrière police																	
ancien cimetière																	
nouveau cimetière																	
WC la Gare																	
salle OMEGA																	
	non concerné																
	conforme																
	programmé																



Liste de ce qui a été réalisé en 2023 :

- Cheminement et parking :
 - Salle de Danse
 - Salle du Noiroit
 - Stade de la Pénière
 - Boulodrome
 - Eglise
 - Nouveau cimetière

- Eclairage extérieur :
 - Stade de la Pénière
 - Boulodrome
 - Hôtel de Ville
 - Nouveau cimetière

- Entrée :
 - Boule en Bois

- Guichet d'accueil
 - Stade de la Pénière
 - Police municipale

- WC public de la Gare

Travaux bâtiments AD'AP 2023					
Bâtiments		Descriptif	Coût matériaux (€ HT)	Coût M/O (€ HT)	TOTAL (€ HT)
* Salles des Ganneries	9	supprimer porte	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	12	poser pânières	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	13	poser pânières	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	14	inverser sens porte	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	15	poser pânières	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	22	modifier wc (PMR)	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	23	modifier wc (PMR)	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	24	modifier wc (PMR)	réhabilitation		
* Salles des Ganneries	26	accès douches	réhabilitation		
Salle Galerne	80	accès douches arbitre	800,00 €	200,00 €	1 000,00 €
Foyer des jeunes	108	accès escalier	600,00 €	60,00 €	660,00 €
LA MI DO RE	140	accès entrée	300,00 €	20,00 €	320,00 €
Petits Moineaux	284	accès entrée	1 782,00 €	0,00 €	1 782,00 €
Police Municipale	368	meublier	150,00 €	40,00 €	190,00 €
Stade Pénière	464	douche arbitre	900,00 €	200,00 €	1 100,00 €
Maison 3 vélos	576	douche PMR	400,00 €	200,00 €	600,00 €
Hotel de ville	598	WC étage	540,00 €	240,00 €	780,00 €
Salle de Basket	669	douche arbitre	1 555,00 €	600,00 €	2 155,00 €
Pétanque résistance	684	accès bar	300,00 €	200,00 €	500,00 €
Pétanque Champ de foire	708	accès salle	1 481,00 €	0,00 €	1 481,00 €
* WC office tourisme	859	WC PMR	réhabilitation		
* Services techniques	881	accès bureaux	réhabilitation		
Boules en bois Ganneries	904	accès bar	100,00 €	40,00 €	140,00 €
Boules en bois Ganneries	914	WC PMR	300,00 €	80,00 €	380,00 €
TOTAL					11 088,00 €
* travaux en attente de réaménagement ou réorganisation					
			Coût total des travaux en attente		2 130,00 €
En attente réalisation					
réalisés en 2022					

Remarques :

- Il n'y a pas eu de travaux de mises en accessibilité en 2023.
- Les travaux au niveau de l'espace SPORT Les Ganneries ont été mis en attente car des travaux structurels sont en étude.

3- Cadre bâti – logements

La commune dispose de 340 logements sociaux (249 sont adaptés).

Les Habitations à Loyers Modérés sur Aizenay

Noms des résidences	TYPE D'OFFRE					BAILLEURS			Appt.	Pavillon	Commentaires
	T5	T4	T3	T2	T1bis	Vende e Habitat	Vende e Logt	PODELIH			
Résidence Bel Air (1967)	4	20	16	7	2	49			49		
Résidence des Judices		10	17	5	4	36			37	3	Plain-pied avec garage
Résidence du Houx Fragon (1936) - Impasse de la Fragonnette		4	6			10				10	Avec garage
Résidence Paul Gendreau (1990) - PA			2	5		7				7	
Résidence du Vieux Manoir (1984)		2	12	4			18			18	
Résidence des Églantiers (1994)		1	8	1			10			10	1 étage + garage
Résidence Les Saules - Rue des Artisans (2010)		1	2			3				3	Plain-pied
Rue Barillon (1988) - PA			6				6			6	
Résidence Les Mésanges (2001) - Impasse des Petits Moineaux - PA			9				9			9	
Les Hauts de la Chevrie (2004) - PA			5			5				5	Plain-pied avec garage
Résidence des Hirondelles - Rue des jardins (2004)			1	1			2		2		
9 place de l'Aire Buron (2004)			1				1		1		
Rue d'Anjou (2005 et 2014)		4	10				14			14	Logement grand handicap 19 et 21
Rue de Bretagne (2006)		2	11				13			13	
9 rue de Challans	1					1				1	
Impasse 4 Rondes (2010)				2		2				2	Réservé aux familles
Les Jardins des 4 Rondes (2008) - PA			7			7				7	
Résidence le Clos des Charmes - Rue des Noisetiers (2010)		2	5			7				7	
Hameau Riffaudière - Impasse des Bouleaux (2009)		2	5			7				7	Plain-pied avec garage
Impasse de la Boétie - 20 route de Challans (2011)		3	2	2			7			7	Plain-pied
Résidence Le Bosquet - Rue du Bosquet (2011)		1	4			5			1	4	
Résidence Le Puyfraud - Rue Cassiopée (2012)		2	3				5			5	Plain-pied avec garage
Rue des Buis (2013)		1	2				3			3	Plain-pied avec garage
Résidence Villeneuve (2013) - PA			3	18		21			21		
Rue des Lisières (2014 et 2017)		3	6	1			10			10	Logement grand handicap 1 et 3
Le Clos St Joseph (2016)			5	4		9			4	5	Plain-pied avec garage
Résidence les Sittelles - Route du Poiré (2016)		1	11				12		12		
Impasse de la Rabine (2017)		4	1				5			5	1 étage + garage
Rue du Logis (2017 et 2018)		2	2			4				4	Avec garage
Impasse de l'Orge (09/2018)		2	1			3				3	Plain-pied avec garage
Impasse du Millet (09/2018)			3			3				3	Plain-pied avec garage
Rue des Etoiles (11/2017)		2	2	1			5			5	1 étage + garage
Rue du Battage (06/2019)		2		1			3			3	Pas de garage
Rue du Pot de terre et rue Cheminée (12/2019, 10/2022)		2	2					4		4	
Rue des Haies Vives (02/2020)			4				4			4	Pas de garage - 2 PP et 2 avec étage
Clos des camélias (septembre 2022)			2	1		3				3	
Résidence Dorothéa Dix (janvier 2023)		1	6	2		9			8	1	
Résidence La Fuy (décembre 2023)		3	9	6			18		18		
TOTAL	5	77	191	61	6	191	145	4	149	191	
					TOTAL	340			340		

PA = Personnes âgées

4 – Les actions de sensibilisation & en faveur de l'inclusion

La pluridisciplinarité de la commission apporte un regard croisé.

Les élus se font porte-paroles au sein de leurs comités consultatifs respectifs en faveur de l'inclusion.

Pour exemple en 2023 : la proposition d'un fil rouge le temps de la semaine de l'accessibilité auprès des clubs sportifs et le travail auprès des commerçants.

Les agents techniques apportent leurs expertises, la faisabilité s'appuyant sur les observations de la commission.

En 2023, le recensement des places PMR permettra aux agents un meilleur suivi de l'état et la projection de travaux.

Les représentants de l'enfance, de la personne âgée, de la personne en situation de handicap, des commerçants, des ESMS apportent leurs retours d'expériences, les points positifs et les améliorations à penser.

Les réflexions ont abouti à la mise en œuvre d'une nouvelle semaine de l'accessibilité, avec pour thème : « Tous différents, Tous unis », du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023.

SEMAINE DE L'ACCESSIBILITE : TOUS DIFFERENTS TOUS UNIS Du 27 novembre au 1er décembre		
DETAILS DE L'ACTION		BILAN
Lundi 27 novembre	Et si les enfants de l'IME racontaient leur vision/perception d'un enfant "ordinaire" sous forme de vidéo... Diffusion de cette vidéo faite avec les élèves de l'IME à destination des élèves des écoles d'Aizenay. Diffusion de cette vidéo tout au long de la semaine lors des temps forts.	Les enfants de l'IME ont pris beaucoup de plaisir à faire cette vidéo. A ce jour, nous ne savons pas si l'école de la Pénière a répondu à l'IME.
Mardi 28 novembre	Conférence sur l'autisme : c'est quoi l'autisme, quels signes, quel accompagnement... A la salle Georges Hillairiteau animée par l'ASF85	68 personnes présentes à cette conférence. Des difficultés à mobiliser le grand public sur ce type d'action. Une conférence de qualité animée par l'ASF85
Mercredi 29 novembre	Lien avec les clubs sportifs => Sylvain Challet et Katy Momet	Les clubs sportifs ont joué le jeu : multisports, basket, tennis...
Jeudi 30 novembre	"Vis ma vie". Demander aux travailleurs de l'ESAT ce qu'ils aimeraient faire/voir/découvrir afin de cibler au mieux les entreprises et tuteurs pouvant les accueillir	Cette action a été très appréciée par les travailleurs et par les commerçants. Les travailleurs participants à cette action ont pu tous trouver une entreprise pour les accueillir pour cette immersion.
Vendredi 1er décembre	Journée : portes ouvertes des structures uniquement sur invitation (Conseil des sages, CME, antenne jeunesse, épicerie...) Soirée : parcours sportif en joëlettes	Les structures ont bien aimé cette formule de portes ouvertes. Des rencontres se sont poursuivies au-delà de cette action. Une soirée joëlette qui a permis la rencontre de 3 associations sportives autour de la même passion. Des participants très contents et heureux de cette belle découverte.
Dimanche 3 décembre	Projection d'un film au Ciné>Toile à destination des enfants (7 ans et plus) sur l'inclusion, l'accessibilité... Petit goûter à l'aveugle animé par l'association Valentin Haüy	78 participants (adultes et enfants). Un film poignant digne d'une vraie leçon de vie. Les enfants du CME, de CM2 et leurs parents ont bien joué le jeu. Cette projection a été très appréciée.

Aizenay

La vie nature



Perspectives 2024 :

- 1- Poursuite mise en accessibilité des ERP
- 2- Organisation d'une 3^{ème} semaine de l'accessibilité
- 3- Recensement et remise en état des passages piétons
- 4- Informations sur les aides aux logements
- 5- Réflexion autour du parc des Sittelles